



# mobilité @ulb

Guide à l'intention des étudiants accueillis à l'Université Libre de Bruxelles dans le cadre de programmes d'échanges (LLP-Erasmus ou conventions bilatérales).

**ANNEE ACADEMIQUE**

**2008-2009**

## ULB – Cellule Programmes d’Echanges – Accueil étudiants Incoming

<http://www.ulb.ac.be/services/etudiants/cellule-echange.html>

[mobilite@ulb.ac.be](mailto:mobilite@ulb.ac.be) Fax : + 32-2-650.42.43

Coordination de la Cellule Programmes d’Echanges

Mme Marie NAVEZ - Tél. + 32-2-650.42.23

### Personnes de contact pour les étudiants "Incoming"

Etudiants LLP-Erasmus;

M. Luis GOMEZ GARCIA - Tél. : + 32-2-650.25.16 – E-mail : [lgomez@admin.ulb.ac.be](mailto:lgomez@admin.ulb.ac.be)

Etudiants hors Erasmus (conventions), stages:

Mme Elizabeth OLIVARES FONTT Tél. : + 32-2-650.67.68 – E-mail : [eolivares@admin.ulb.ac.be](mailto:eolivares@admin.ulb.ac.be)

#### Adresse courrier

**Av. Franklin Roosevelt, 50 – CP 183**

**B – 1050 Bruxelles**

**Belgique**

**[www.ulb.ac.be](http://www.ulb.ac.be)**

#### Adresse visites

**Av. A Buyl 87A, niveau 5**

**Bureaux 115 et 217**

**Campus du Solbosch, Bâtiment S, Ixelles**

**Permanences : lundi, mardi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h**

**ou sur rendez-vous**



Pour information, conformément à la loi Belge en la matière,

il est interdit de fumer dans les bâtiments de notre université.



<b>DESCRIPTION GENERALE DE L'ULB</b>	<b>4</b>
⇒Facultés	4
⇒Population étudiante	4
⇒Partenariats internationaux	4
<b>MOBILITE D'ETUDIANTS</b>	<b>5</b>
⇒Programme Erasmus	5
⇒Conventions bilatérales (institutionnelles)	5
⇒Obligations académiques des étudiants	6
⇒Mode d'enseignement	6
⇒Évaluation	6
<b>ASPECTS PRATIQUES DE L'ACCUEIL A BRUXELLES</b>	<b>7</b>
⇒Dossier	7
<b>LOGEMENT</b>	<b>8</b>
⇒Généralités	8
⇒Types de logements	8
<b>CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE</b>	<b>10</b>
<b>INFORMATIONS UTILES</b>	<b>11</b>
⇒Calendrier académique	11
⇒Dates limites d'arrivée des étudiants	11
⇒Arrivée à Bruxelles	11
⇒Assurances	13
⇒Droit de séjour	13
⇒Coût de la vie	14
<b>SERVICES DISPONIBLES SUR LES CAMPUS</b>	<b>14</b>
⇒Bibliothèques	14
⇒Services médicaux	14
⇒Sports	14
⇒Commission Culturelle	15
⇒Association Express	15
⇒Restaurants	15
⇒Cours imprimés	15
⇒Photocopies	15
⇒Téléphone, messagerie, e-mail	15
⇒Banques	15
⇒Service Voyages	15
⇒Surveillance générale	15
<b>SERVICES EN DEHORS DE L'UNIVERSITE</b>	<b>16</b>
⇒Cultes et engagements philosophiques	16
⇒Transports en commun (métro, tram, bus)	16
<b>RESUME CHRONOLOGIQUE DES DEMARCHES POUR VOTRE ACCUEIL A L'ULB</b>	<b>16</b>
<b>LISTE DES PRINCIPAUX COORDINATEURS ACADEMIQUES A L'ULB</b>	<b>17</b>

## DESCRIPTION GENERALE DE L'ULB

L'Université Libre de Bruxelles possède une double caractéristique : elle est privée et laïque. Elle a été fondée en 1834, quatre ans après l'indépendance de la Belgique, afin de promouvoir les idéaux de Libre Examen – rejet de tout a priori dogmatique – et de liberté philosophique et intellectuelle.

Aujourd'hui, le principe du Libre Examen demeure une caractéristique essentielle de l'ULB. Son indépendance vis-à-vis de tout pouvoir politique et de tout dogme explique pourquoi l'ULB se proclame 'libre'. Elle accueille des étudiants de toutes croyances, opinions et nationalités dans un esprit de tolérance et de libre discussion.

L'ULB est gérée par un Conseil d'Administration élu par son personnel, académique, scientifique, administratif et ses étudiants. Elle possède une longue tradition d'accueil d'étudiants étrangers et de coopération avec d'autres universités, partout dans le monde.

## ⇒Facultés

L'ULB compte sept facultés : Philosophie et Lettres, Droit, Sciences Sociales, Politiques et Economiques, Sciences Psychologiques et de l'Education, Sciences, Sciences Appliquées et Médecine, ainsi que des Instituts et Ecole d'enseignement et de recherche, tels que l'Institut d'Etudes Européennes, l'Institut de Pharmacie, l'Institut des Sciences de la Motricité (anciennement Institut d'Education Physique et de Kinésithérapie), l'Ecole de Santé Publique.

Elle est répartie sur plusieurs campus.

Voir plans des campus sur :

<http://www.ulb.ac.be/docs/campus/index.htm>

Le Campus du Solbosch (le plus vaste) et le Campus de la Plaine (où se trouvent la Faculté des Sciences et l'Institut de Pharmacie) sont situés tous deux dans la partie sud de Bruxelles et sont très proches (ils sont situés à un petit quart d'heure de marche l'un de l'autre). Le Campus Erasme (Faculté de Médecine, Ecole de Santé Publique et Institut des Sciences de la Motricité) est au sud-ouest de la ville. L'université a également étendu ses activités en dehors de la Capitale, en Wallonie, aux alentours de Charleroi et Nivelles.

## ⇒Population étudiante

L'ULB compte environ 20.000 étudiants, dont 30% sont étrangers (plus de cent nationalités sont représentées).

## ⇒Partenariats internationaux

L'ULB compte plus de 350 universités partenaires dans le programme Erasmus, a contribué à une cinquantaine de programmes Tempus et participe à plus ou moins 150 programmes européens de Recherche & Développement.

L'ULB a fait partie de l'expérience pilote ECTS de 1989 à 1995 au travers de la Faculté de Médecine. Entre 1995 et 2002, elle a étendu ECTS aux Langues, à la Biologie et à la Gestion. Depuis, toutes les facultés et écoles y participent (voir plus loin).

## 1

## MOBILITE D'ETUDIANTS

L'ULB a conclu avec de nombreuses institutions à travers le monde des accords de coopération internationale qui prévoient des échanges d'étudiants. Les étudiants 'mobiles' doivent être **régulièrement inscrits** dans leur université d'origine (la preuve qu'ils sont en ordre d'inscription dans leur université d'origine pour la période du séjour à l'ULB leur sera demandée à leur arrivée à Bruxelles) et **sélectionnés** par les autorités compétentes de celles-ci. Ayant déjà acquitté des droits d'inscription dans leur université d'origine, ils bénéficient de la gratuité des droits d'inscription à l'ULB, où ils sont autorisés à suivre des cours et à passer des examens.

L'ULB ne délivre pas de diplôme aux étudiants d'échanges. Leurs résultats sont transmis à leur université d'origine, qui les valorise dans leur cursus.

La procédure d'admission varie en fonction du type d'accord : départemental (conclu par un département, une faculté, une école ou un institut et limité à la discipline qui y est enseignée, comme c'est le cas dans le programme LLP-Erasmus de la Commission Européenne) ou institutionnel (signé par le Recteur pour l'ensemble de l'université, comme c'est le cas pour les Conventions de coopération).

### ⇒ Programme Erasmus

Dans le cadre de ce programme, des enseignants se sont entendus pour organiser des échanges d'étudiants de leur discipline. Chaque enseignant joue, dans son université, le rôle de responsable académique – on l'appelle le **Coordinateur Départemental** (ou Académique). Les candidats sélectionnés par le Coordinateur Départemental dans leur université d'origine sont automatiquement acceptés par l'ULB, **pour autant que leur nombre ne dépasse pas le nombre de places prévues dans l'accord, que leur domaine d'études soit prévu par l'accord** et que leur programme, c'est à dire la liste des cours qu'ils suivront pendant leur séjour à l'ULB, soit accepté.

Pour concevoir votre programme, nous vous invitons à consulter le site web de l'ULB (<http://www.ulb.ac.be/prog/index.html>) ; vous nous renverrez ensuite votre projet qui sera soumis au Coordinateur Départemental ULB, qui en vérifiera la faisabilité et, le cas échéant, proposera des changements. Cette démarche est particulièrement importante et permet d'éviter des désagréments tels que cours inaccessibles pour cause de pré requis, cours trop difficiles pour un étudiant non francophone, cours ne se donnant pas pendant la durée de votre séjour, etc.

● Les **universités partenaires** doivent annoncer leurs étudiants officiellement et nominativement pour le **1<sup>er</sup> juillet** (séjour au premier quadrimestre) ou le **10 octobre** (séjour au second quadrimestre) **au plus tard**

### ⇒ Conventions bilatérales (institutionnelles)

En dehors du programme Erasmus, il existe des conventions de coopération qui lient l'ULB à un certain nombre d'institutions partenaires à travers le monde, plus particulièrement en dehors de l'Europe. Les échanges d'étudiants peuvent s'y faire dans toutes les disciplines. Mais aucun Coordinateur Départemental n'est désigné et il n'y a pas d'acceptation de principe *a priori*.

L'université qui sélectionne un étudiant dans le cadre d'un de ces accords fera parvenir **avant le 30 avril** à la Cellule Programmes d'Echanges de l'ULB un **dossier complet de demande d'admission** (les universités partenaires sont informées du contenu exact de ce dossier). La Cellule des programmes d'échanges transmettra le dossier à un responsable académique de la faculté ou du département concerné pour approbation.

La confirmation de l'acceptation est envoyée à l'université d'origine en temps voulu.

● L'Université Libre de Bruxelles accepte uniquement les candidatures d'étudiants venant dans le cadre d'accords interuniversitaires précis et préexistants ; **elle n'accepte ni les candidatures individuelles hors accord, ni les "free movers"**.

## ⇒ Obligations académiques des étudiants

Les étudiants accueillis à l'ULB doivent avoir un responsable académique, qu'il s'agisse du Coordinateur Départemental de leur discipline ou d'un professeur désigné pour superviser les aspects pédagogiques de leur séjour. Ils doivent établir avec l'aide de cette personne le programme des cours qu'ils vont suivre.

Un séjour à des fins de simples recherches en bibliothèque – par exemple pour la préparation d'un mémoire – est toléré ; toutefois, la politique de l'ULB est que les étudiants accueillis dans le cadre de programmes de mobilité s'intègrent à la vie étudiante de l'institution et donc qu'ils suivent des cours et passent des examens [certaines facultés exigeront que l'étudiant suive au minimum un cours et passent l'examen correspondant]. **Un niveau de français suffisant est donc absolument indispensable** (voir le chapitre 4 : Connaissance de la langue française).

## ⇒ Mode d'enseignement

Les activités d'enseignement à l'ULB sont organisées selon le système de crédits ECTS. Une année d'études complète vaut 60 crédits. En Communauté française de Belgique, 1 crédit représente une charge de travail moyenne de 24 heures.

Les activités sont réparties en théorie, exercices, travaux pratiques, travaux personnels et, pour certaines disciplines telles que la Médecine, stages. Les proportions théorie, exercices, etc. sont indiquées dans le programme de cours.

Ces règles ne sont pas nécessairement applicables aux étudiants accueillis à l'ULB dans le cadre d'un programme d'échange, puisqu'ils sont soumis aux exigences de leur université d'origine, mais donnent une idée du nombre d'heures qu'ils doivent suivre pour se constituer un horaire à temps plein.

En cas de doute, le Coordinateur Départemental ou le responsable académique attitré peuvent fournir de plus amples renseignements (voir liste des principaux Coordinateurs ULB en fin de ce guide).

## ⇒ Évaluation

L'évaluation prend systématiquement la forme d'un examen, généralement écrit (parfois un questionnaire à choix multiple) et/ou oral. Là encore, de plus amples informations sur les examens peuvent être obtenues en faculté ou auprès du Coordinateur Départemental.

Sauf exception à déterminer de commun accord avec nos Professeurs au plus tard en début de séjour, les crédits d'un cours ne pourront être validés qu'en cas de réussite de l'examen correspondant.

## ⇒ Echelle de notation

Pour les étudiants qui effectuent la totalité de leurs études en Belgique, les notes d'examens sont attribuées sur une échelle de 0 à 20.

L'ensemble de leurs résultats sont examinés en fin d'année par un jury de professeurs, au cours d'une discussion collégiale appelée "délibération". L'étudiant se voit attribuer une mention pour l'année écoulée : ajournement (examens à représenter en seconde session ou l'année suivante), réussite avec satisfaction (l'étudiant satisfait aux critères minimum), avec distinction (résultat global de 70%), avec grande distinction (80%) ou avec la plus grande distinction (90%).

Il est important de vous renseigner dès votre arrivée auprès du secrétariat de votre faculté d'accueil ou de votre coordinateur académique pour savoir quelles sont les modalités en vigueur par rapport aux examens.

Les étudiants accueillis dans le cadre de programmes de mobilité ne sont généralement pas "délibérés". Leurs résultats, exprimés selon l'échelle de notation ECTS, sont transmis directement à leur université d'origine qui les valorisera dans leur cursus.

# 2

## ASPECTS PRATIQUES DE L'ACCUEIL A BRUXELLES

### ⇒ Dossier

Si vous êtes admis à l'ULB dans le cadre Erasmus ou dans le cadre d'une convention de coopération vous procurerez le "Dossier destiné aux étudiants accueillis à l'ULB". Ce dossier accompagne traditionnellement ce guide. Il peut aussi être obtenu via le Service de Relations Internationales de votre université d'origine, ou être demandé (par téléphone, fax ou E-mail) auprès de la Cellule Programmes d'Echanges de l'ULB.

- **Attention**, certaines démarches sont spécifiques aux facultés de Médecine, de Sciences Sociales, Politiques et Économiques et à la Solvay Business School ; voir informations complémentaires auprès des coordinateurs de ces facultés.

Le dossier comporte quatre volets :

- un formulaire d'inscription ;
- un Projet de Contrat d'Etudes où indiquer la liste des cours que vous souhaitez suivre durant votre séjour à l'ULB ;
- un formulaire de demande d'aide au logement ;
- un formulaire de demande de formation en français.

Ces documents complétés seront renvoyés à la Cellule Programmes d'Echanges.

**Le formulaire d'Inscription et le Projet de Contrat d'Etudes sont obligatoires** : aucun dossier ne pourra être accepté s'il ne les contient pas.

Les deux autres formulaires sont facultatifs, à utiliser uniquement si vous souhaitez de l'aide pour trouver un logement ou vous inscrire à un cours de français.

- **Attention aux dates limites** de remise des dossiers !

Séjour au 1<sup>er</sup> quadrimestre : le 1<sup>er</sup> juillet

Séjour au 2<sup>ème</sup> quadrimestre :: le 10 octobre

En plus de ces formulaires, vous ferez parvenir, pour la préparation de votre dossier d'inscription :

- deux photos d'identité (**n'oubliez pas d'écrire votre NOM et Prénom au verso**)
- une copie de votre carte d'identité ou passeport
- la preuve d'inscription dans votre université d'origine pour l'année académique correspondant à votre séjour (par exemple une photocopie de votre carte d'étudiant 2008-2009 dans votre université d'origine). Sans cette preuve, la gratuité d'inscription à l'ULB ne sera pas accordée
- **Attention** : Ne nous envoyez pas ces documents par fax : la lisibilité est trop mauvaise pour que nous puissions les intégrer à votre dossier.

**Lorsque votre dossier sera parvenu à la Cellule Programmes d'Echanges, celle-ci traitera votre demande et vous fera parvenir quelques semaines plus tard les renseignements suivants :**

1. Accusé de réception (par e-mail) reprenant la liste des documents reçus (veuillez noter que nous n'enversons qu'un seul accusé par étudiant)
2. Logement (par mail, après le 01/07 ou le 10/10 selon que vous arriviez au 1<sup>er</sup> ou au 2<sup>ème</sup> quadrimestre) : si vous avez introduit une demande d'aide au logement : vous recevrez des informations sur votre logement à Bruxelles, des instructions et conseils pratiques.
3. Aspects académiques : (par lettre +/- 6 semaines avant la rentrée académique) :
  - Aspects académiques : Nom et coordonnées du coordinateur ULB + informations diverses telles que les dates officielles de l'année.
  - Cours de français : Information sur les cours, si une demande a été faite en ce sens, instructions pour le passage du test (voir chapitre 4). (NB ces cours sont dispensés au campus du Solbosch)

# 3

## ⇒ Accueil à l'université

A votre arrivée, vous serez invité à une séance d'accueil **[NB : il est obligatoire de participer à cette séance]** au cours de laquelle vous recevrez des informations utiles sur Bruxelles et l'ULB et où seront réglées les formalités liées à votre inscription à l'université et à votre droit de séjour en Belgique. Vous pourrez également nous remettre les documents que votre université d'origine vous a demandé de faire signer (par exemple votre attestation d'arrivée). La date, le lieu et l'heure seront précisés.

Si vous arrivez plusieurs jours avant la séance d'accueil, vous n'êtes pas obligés de passer à la Cellule Programmes d'Echanges.

Par contre, vous pouvez, dans l'intervalle, rencontrer votre responsable académique ULB (en prenant rendez-vous) et établir avec lui/elle la liste définitive des cours que vous allez suivre. Vous pouvez déjà assister aux cours selon les horaires affichés au secrétariat de faculté ou de section concerné.

En cas de problèmes pratiques urgents avant cette séance, nécessitant une intervention immédiate, vous pouvez contacter la Cellule Programmes d'Echanges par téléphone ou par mail.

## LOGEMENT

### ⇒ Généralités

L'ULB peut fournir, **dans la mesure du possible**, une aide quant à la recherche d'un logement. Toutefois, il est impératif de renvoyer **à la Cellule Programmes d'Echanges le formulaire de réservation de logement** et de respecter les conditions de réservation explicitées dans le "Dossier destiné aux étudiants accueillis à l'ULB": ceci implique, entre autres, que vous ayez été **annoncé** nominativement par votre université et que vous nous fassiez parvenir au minimum votre formulaire d'inscription en plus de la demande de logement !

- Dates limites de renvoi des formulaires de demande de logement
  - 1<sup>er</sup> juillet** pour les étudiants arrivant au premier quadrimestre
  - 10 octobre** pour les étudiants arrivant au second quadrimestre

Ces délais sont applicables à tous les étudiants, quelle que soit leur date d'arrivée. Il est impératif de respecter les dates mentionnées ci-dessus, **les demandes parvenant après ces dates limites ne seront pas satisfaites.**

Pour être acceptée, votre demande doit toujours transiter par la Cellule Programmes d'Echanges afin que celle-ci puisse confirmer aux services de logement que vous êtes officiellement considéré comme étudiant d'échanges. Dès réception des dossiers complets, la Cellule Programmes d'Echanges enverra les demandes de logement à l'Office du Logement de l'ULB (OL) qui les traitera au cas par cas et selon les décisions prises lors de la Commission des Admissions (celle-ci se réunit fin juin – aucune réponse ne pourra être donnée avant cette date).

### ⇒ Types de logements

#### LOGEMENTS DANS LE SECTEUR PRIVE

##### L'Office du Logement (OL) de l'ULB

Il centralise les annonces des propriétaires. Il diffuse un large éventail d'offres de logement et ce par le biais de son site Internet [www.ulb.ac.be/logements/](http://www.ulb.ac.be/logements/). Vous y trouverez des kots (mot spécifique pour chambres d'étudiant), des appartements, des maisons communautaires, des flats meublés ou non meublés. Un descriptif précis de l'annonce est mentionné sur le site.

La procédure à suivre pour recevoir les coordonnées du propriétaire sera expliquée lors de la réception de votre demande de logement via la Cellule Programmes d'Echanges.

La plupart des biens ont des communs à partager soit avec d'autres étudiants soit avec le propriétaire. Les loyers sont en moyenne, de 260€ pour une chambre et 350€ pour un studio. Les loyers varient en fonction de la commune choisie ou du type de logement. Plus on s'éloigne de l'ULB plus on trouvera des prix intéressants. Une garantie locative de 1 à 3 mois de loyer vous sera demandée à votre arrivée.

Pour situer géographiquement les logements proposés vous pouvez surfer sur le site de Mappy [www.mappy.be](http://www.mappy.be) ou de la STIB [www.stib.irisnet.be](http://www.stib.irisnet.be)

- L'Université Libre de Bruxelles joue uniquement un rôle d'intermédiaire entre l'étudiant et le propriétaire et n'a aucune responsabilité juridique en cas de litige entre eux.

### Résidence Irena V (campus de la Plaine) et Résidence Baron Seutin (campus d'Erasmus)

Ce sont des résidences situées sur les campus de l'ULB mais gérées par une société privée (Eckelmans). Studios et appartements privés meublés avec salle de douche, cuisine équipée individuelle, prise de téléphone et possibilité Internet.

Pour plus de détails, voir le site : [www.eckelmans.be](http://www.eckelmans.be)  
Irena V [prononcer 'Iréna Cinq']: 32 2 646.21.83 ou [agence.ixelles@eckelmans.be](mailto:agence.ixelles@eckelmans.be)  
Baron Seutin : 32 2 555.46.40 ou [agence.anderlecht@wanadoo.be](mailto:agence.anderlecht@wanadoo.be)

### LOGEMENTS UNIVERSITAIRES

Il y a très peu de disponibilité dans les résidences de l'ULB. *L'attribution des chambres répond à des critères bien spécifiques (avoir moins de 19ans, entrer en 1<sup>ère</sup> année de bachelier,...)*. Le quota de chambres attribuées aux étudiants d'Echanges varie d'année en année. La décision par la Commission des Admissions n'est prise que fin juin (vous ne pourrez donc pas obtenir de réponse avant début juillet).

Les résidences sont situées sur les campus Solbosch, Plaine et Erasme. Chambres individuelles meublées et quelques studios. L'infrastructure est différente d'une maison à l'autre, certaines sont avec douches et toilettes dans la chambre, pour d'autres tout est commun à chaque étage. En général, les cuisines sont à partager.

Le loyer varie de 200€ à 290€. Garantie locative d'un mois de loyer.

- Contrat de location à durée fixe, **non négociable** (1<sup>er</sup> trimestre : mi-septembre à fin janvier / 2<sup>e</sup> trimestre : février à mi-juillet / Année complète : mi-septembre mi-juillet. Aucune autre période ne peut être envisagée). L'étudiant logé en résidence universitaire devra payer son loyer jusqu'au terme du contrat. Un règlement d'ordre intérieur existe dans les résidences (ex. les locataires ne peuvent ni héberger de visiteurs, ni prêter leurs clés).

Plus de détails : [www.ulb.ac.be](http://www.ulb.ac.be) (recherche sur "logement").

**Toute demande doit transiter par la Cellule Programmes d'Echanges.**

### LOGEMENTS TEMPORAIRES (+/- 2 SEMAINES) EN AUBERGE DE JEUNESSE OU EQUIVALENT

Pour les logements en résidence universitaire ou dans le privé, vous n'avez pas la possibilité de visiter le logement. La formule temporaire vous permet **de choisir vous-même votre logement** une fois sur place, ce qui évite le risque de déception. (Possibilité de prolonger le séjour, à négocier sur place). Les logements pour étudiants sont relativement nombreux autour de l'université.

- Site Internet des Auberges de jeunesse de Bruxelles : [www.laj.be](http://www.laj.be)
- Centre Sportif de la Forêt de Soignes (proche de l'ULB, bus 72) : [www.csfds.be](http://www.csfds.be)
- Bed&Brussels : [www.bnb-brussels.be](http://www.bnb-brussels.be) (logements chez l'habitant – 31 nuitées maximum)
- Auberge de jeunesse Vincent Van Gogh (CHAB) : [www.chab.be](http://www.chab.be)
- Sleep Well / Espace du Marais : [www.sleepwell.be](http://www.sleepwell.be)
- Office du Tourisme de Bruxelles: [www.brusselsinternational.be](http://www.brusselsinternational.be)

Pour les courts et moyens séjours (1 à 6 mois), vous pouvez également vous adresser à l'asbl **BDLF**, ceux-ci centralisent d'autres offres de logements : [www.bdlf.be](http://www.bdlf.be).

## 4

<b>CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE</b>
--

La majorité des enseignements de l'ULB sont dispensés en français; cette langue doit être maîtrisée avant le début du séjour.

**Une bonne connaissance de base du français est indispensable pour pouvoir suivre et comprendre les cours. L'université se réserve le droit de renvoyer dans leur institution d'origine les étudiants que leur coordinateur ULB jugerait inaptes à suivre les cours en raison d'un trop faible niveau de français.**

C'est par exemple le cas pour les stages cliniques en Faculté de Médecine, qui mettent les étudiants en contact régulier et individuel avec les patients.

Il vous est donc vivement recommandé, si vous ne maîtrisez pas le français de prévoir votre arrivée à Bruxelles un mois au moins avant la date de début de vos cours afin de suivre une formation intensive.

#### COURS DE FRANÇAIS GRATUIT

Si vous souhaitez améliorer votre niveau de français, l'ULB propose aux étudiants d'échange ayant un niveau de français suffisant, un cours de français gratuit de 30 heures. Les cours se donnent, au début de chaque quadrimestre, pendant 10 semaines à raison de 3 heures par semaine, si possible après 16 heures afin d'éviter les chevauchements avec l'horaire régulier en faculté. Ils sont de niveau intermédiaire et **ne conviennent pas à des débutants complets**. La réussite d'un test de niveau est **obligatoire** pour être admis à ce cours.

Pour vous inscrire, complétez simplement le formulaire inclus dans le "Dossier destiné aux étudiants accueillis à l'ULB" et renvoyez-le à la Cellule Programmes d'Echanges. Des détails plus précis vous seront communiqués avant votre arrivée à Bruxelles.

● Attention : si vous ne participez pas au test de niveau (il n'y en a qu'un et un seul par quadrimestre !), vous ne serez pas autorisé à suivre ce cours gratuit, même si vous vous étiez inscrit.

#### COURS INTENSIF DE FRANCAIS

L'ULB organise d'autres cours de français, payants ou non, que ce soit pendant l'été ou pendant l'année académique. Plusieurs niveaux sont organisés mais une connaissance de base du français est requise, même pour le niveau 1.

Test de niveau obligatoire.

Pour tous renseignements ou pour demander un formulaire d'inscription, contacter la Cellule Langues,

de préférence par e-mail ([langues@admin.ulb.ac.be](mailto:langues@admin.ulb.ac.be)) ou par téléphone (+32-2-650.20.12).

Informations complémentaires et modalités d'inscription disponibles sur le site <http://www.ulb.ac.be/enseignements/cours-francais/index.html>

#### COURS DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

La Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULB organise chaque année de la mi-juillet à la mi-août, un cours de perfectionnement en langue et littérature françaises. Le programme, conçu pour des étudiants qui ont déjà une bonne pratique du français et veulent améliorer leurs connaissances en grammaire, en littérature et en conversation, comporte 66 heures de cours ainsi que des excursions et des visites de la Belgique.

#### Frais d'inscription

- au cours uniquement : 450 €
- cours + logement en chambre individuelle : 730 €

Informations complémentaires et modalités d'inscription disponibles sur le site <http://www.ulb.ac.be/philo/coursvac/>

#### ECOLES PRIVEES

Des cours de français peuvent également être suivis dans des écoles privées proches des campus de l'ULB, comme par exemple l'EPFC et la Fondation 9. Renseignez-vous sur les modalités d'inscription et les tarifs directement auprès de ces écoles, soit avant votre arrivée, soit une fois que vous serez à Bruxelles.

#### Enseignement de Promotion et de Formation Continue (EPFC)

50, av. Franklin Roosevelt (CP 220)  
B – 1050 Bruxelles  
Tél. +32-2-650.59.59  
e-mail : [info@epfc.bxl.org](mailto:info@epfc.bxl.org) - <http://www.epfc-bxl.org>

#### Fondation 9

485, avenue Louise  
B – 1050 Bruxelles  
Tél. +32-2-627.52.52  
e-mail [fondation9@ulb.ac.be](mailto:fondation9@ulb.ac.be) - <http://www.ulb.ac.be/assoc/fondation9>

Pour trouver d'autres adresses, n'hésitez pas à consulter la base de données en ligne suivante : <http://langues.siep.be/>

● Il arrive fréquemment dans ce genre d'écoles que des réductions ou un tarif avantageux soient accordés pour des cours de français aux étudiants d'échanges, renseignez-vous !

# 5

## INFORMATIONS UTILES

### ⇒ Calendrier académique

Mi-septembre : Rentrée académique

Mi décembre : Fin des cours du premier quadrimestre

Début janvier : Début de la session d'examens du premier quadrimestre

Fin janvier : Début des cours du second quadrimestre

Mi-mai : Fin des cours du second quadrimestre  
Début de la première session d'examens

Fin juin : Fin de la première session d'examens

Mi-août : Début de la seconde session d'examens

### ⇒ Dates limites d'arrivée des étudiants

- Les étudiants **DOIVENT** être présents à l'ULB dans les deux semaines qui suivent la rentrée académique.

Veillez noter que deux uniques exceptions à cette règle existent :

- votre retard est causé par des **raisons académiques** et vous disposez à la fois d'une attestation d'un représentant de votre université d'origine (qui décrira les raisons académiques en question) et d'un accord écrit du coordinateur ULB (qui déclarera être au courant de votre arrivée tardive et n'y voir aucun inconvénient académique). Dans ce cas seulement vous avez le droit d'arriver **un peu** plus tard (moins d'un mois cependant à dater du début des cours).
- les étudiants en **stage** ou de **troisième cycle (venant uniquement pour effectuer des recherches pour leur thèse)** peuvent arriver tout au long de l'année **à la condition de fournir un accord écrit du professeur coordinateur ULB mentionnant la date exacte d'arrivée.**

Veillez noter qu'alors la Cellule Programmes d'Echanges ne peut aider à trouver un logement

- En arrivant plus de deux semaines après la rentrée, vous ne pourrez bénéficier des cours de français gratuits. Les dates officielles et des informations complémentaires sur d'autres événements sont disponibles sur le site suivant : <http://www.ulb.ac.be/docs/greffe/agenda/academique.html>

### ⇒ Arrivée à Bruxelles

Comment se rendre	au Campus du Solbosch	au Campus Erasme
<b>A partir de la Gare du Nord</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>tram 25 direction "Boondael"</li> <li>descendre à "ULB-Solbosch"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>tram 55 direction "Silence",</li> <li>descendre à "De Brouckere"</li> <li>métro 1b direction "Erasme"</li> </ul>
<b>A partir de la Gare Centrale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>bus 71 direction "Delta"</li> <li>descendre à "ULB-Solbosch"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>métro 1B direction "Erasme"</li> </ul>
<b>A partir de la Gare du Midi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>tram 23[b] direction "Heyssel",</li> <li>descendre à "Buyl"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>bus 49 direction "Bockstael"</li> <li>descendre à "Veeweyde"</li> <li>métro 1B direction "Erasme"</li> </ul>
<b>A partir de l'aéroport de Bruxelles-National (Zaventem)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>des trains relient toutes les vingt minutes l'aéroport à la Gare Centrale</li> <li>de là : bus 71 direction "Delta"</li> <li>descendre à "ULB-Solbosch"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>des trains relient toutes les vingt minutes l'aéroport à la Gare Centrale</li> <li>métro 1B direction "Erasme"</li> </ul>
<b>A partir du Campus Erasme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>métro 1b direction "Stockel"</li> <li>descendre à "Montgomery"</li> <li>tram 25 direction "Boondael"</li> <li>descendre à "ULB-Solbosch"</li> </ul>	
<b>A partir du Campus du Solbosch</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>tram 25[I] direction "Gare du Nord"</li> <li>descendre à "Montgomery"</li> <li>métro 1B direction "Erasme"</li> </ul>

Le Campus de la Plaine se trouve à côté de la station de métro Delta et vous pouvez aussi vous y rendre par les par le bus 71 (arrêt Delta). Une vingtaine de minutes de marche séparent les campus de la Plaine et du Solbosch.

Adresses utiles :

Bus ([www.stib.irisnet.be](http://www.stib.irisnet.be)) / Train ([www.b-rail.be/main/index.html](http://www.b-rail.be/main/index.html)) / Zaventem Airport ([www.brusselsairport.be](http://www.brusselsairport.be))

## ⇒ Assurances

### SOINS DE SANTE

#### Etudiants venant des pays de l'Union Européenne (27 pays), de Norvège, d'Islande, de Suisse et du Lichtenstein

N'oubliez pas de vous procurer avant de venir à Bruxelles une **carte européenne d'assurance maladie** (destinée aux études à l'étranger; les formulaires E111 et E128 ne sont PLUS d'application). Ce document prouve que vous êtes en règle de cotisations sociales dans votre pays d'origine et vous permettra de vous inscrire gratuitement auprès d'une "mutuelle" – organisme de remboursement des soins de santé en Belgique.

#### ETUDIANTS RESSORTISSANTS D'AUTRES PAYS

Vous pourrez vous affilier à un organisme de mutuelle belge et sans stage à effectuer, mais, à l'inverse des ressortissants de l'UE, de Norvège et d'Islande, vous devrez payer une cotisation mensuelle d'environ 20 €. Vous devrez être régulièrement inscrit à l'Administration Communale. Vous pouvez souscrire en plus une assurance privée dans votre pays d'origine.

- Quel que soit votre statut :  
Auprès du Service Médical de l'ULB, vous paierez comme honoraires le montant qui vous sera remboursé par votre mutuelle.

#### ASSURANCE ULB OBLIGATOIRE

L'inscription aux cours est gratuite pour les étudiants accueillis à l'ULB dans le cadre des programmes de mobilité européens ou de conventions de coopération bilatérales.

Vous devrez toutefois payer un montant de 11,00 € (non remboursable et identique pour tous, quelle que soit la durée du séjour), pour bénéficier d'une assurance individuelle "accidents corporels" **obligatoire**, vous couvrant sur les différents campus de l'université ainsi que dans vos déplacements entre votre domicile à Bruxelles et les campus, c'est-à-dire dans le cadre de vos activités universitaires au sens large. Cette cotisation vous permettra d'obtenir auprès du Service Assurances de l'université un remboursement des frais médicaux qui ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale belge. D'autre part, vous êtes couvert en responsabilité civile pour les dommages matériels et corporels que vous occasionneriez à un tiers par suite d'erreurs, négligences, omission ou imprudence, pour autant que le dommage ait été causé sur un campus de l'ULB et dans le cadre de vos activités étudiantes.

- En outre, nous vous conseillons de souscrire avant votre départ une police d'assistance pour les risques qui ne sont couverts ni par l'assurance obligatoire de l'ULB ni par la sécurité sociale.

## ⇒ Droit de séjour

### RESSORTISSANTS DE L'UNION EUROPEENNE (27 ETATS MEMBRES), DE NORVEGE, D'ISLANDE, DE SUISSE, DU LICHTENSTEIN OU DE MONACO

Le droit de séjourner en Belgique vous est accordé à quatre conditions :

N.B. Les formalités ci-dessous ne sont pas nécessaires pour les étudiants séjournant moins de **trois mois consécutifs** en Belgique.

- vous inscrire à votre arrivée auprès de l'administration communale de votre lieu de résidence en Belgique;
- produire les documents d'identité qui vous ont permis d'entrer en Belgique (carte d'identité, passeport);
- justifier de moyens d'existence suffisants
- être en ordre d'assurance de soins de santé.

Si vous avez besoin d'une attestation prouvant que vous êtes accueillis à l'ULB dans le cadre d'un programme de mobilité ou d'une convention de coopération, demandez-la à l'occasion la séance d'accueil. Vous l'apporterez au service compétent de l'administration communale de votre lieu de résidence. Certaines administrations réclament, en plus, un extrait de casier judiciaire, un certificat de naissance et la preuve de vos moyens d'existence (attestation de bourse, prise en charge par les parents etc.).

Si vos moyens d'existence sont jugés suffisants par les autorités communales (au moins 513€ par mois) vous recevrez un Certificat d'Inscription au Registre des Etrangers (CIRE) accordé pour la durée de vos études. Sinon, vous recevrez une attestation d'immatriculation modèle A, pour 3 mois, en attendant que le Ministre de la Justice statue.

#### RESSORTISSANTS D'AUTRES PAYS

**Avant votre départ**, vous devez obtenir à l'Ambassade de Belgique de votre pays d'origine une autorisation de séjour provisoire (ASP). Sans cette ASP, **impossible à obtenir en Belgique**, vous ne pourrez pas vous inscrire au registre des étrangers de la commune belge où vous vous installerez et vous retrouverez dès lors en séjour illégal et susceptibles d'être expulsés de Belgique.

Pour obtenir l'ASP, vous devrez fournir :

- **une attestation** délivrée par l'ULB qui certifie que vous serez inscrit en qualité d'étudiant régulier. Ce document vous sera envoyé par nos soins en temps utile. L'ASP est limitée à la durée de vos études, sur base de cette attestation ;
- la preuve que vous disposez de **moyens d'existence suffisants** ;
- **un certificat médical** qui atteste que vous n'êtes pas atteint d'une maladie pouvant mettre en danger la santé publique ;
- **un certificat constatant l'absence de condamnation pour crimes ou délits de droit commun** si vous êtes âgé de plus de 21 ans.

## 6

Dans les 8 jours de votre arrivée en Belgique, muni de l'ASP et de vos documents d'identité, vous devrez vous inscrire auprès de l'administration communale de votre lieu de résidence.

Un titre de séjour, appelé Certificat d'Inscription au Registre des Etrangers (CIRE), vous sera remis par la commune. Le CIRE est accordé pour la durée de vos études.

### ● Remarques

**Renseignez-vous soigneusement auprès de l'ambassade ou du consulat de Belgique de votre pays pour connaître les démarches qui vous sont propres.**

La délivrance des visas prend beaucoup de temps dans certains pays. Il est donc vivement recommandé d'entamer les démarches longtemps à l'avance. La Cellule Programmes d'Echanges pourra éventuellement vous aider pour accélérer la procédure d'obtention du visa en vous fournissant une lettre officielle d'invitation si votre dossier est en ordre.

Il vous est formellement déconseillé d'entrer en Belgique avec un visa de touriste car il vous sera impossible de régulariser la situation une fois sur place et vous serez obligé(e) de quitter le pays après trois mois.

### Quelques adresses utiles relatives au droit de séjour :

Pour plus d'informations sur les différentes communes et administrations communales :

[http://www.bruxelles.irisnet.be/fr/region/region\\_de\\_bruelles-capitale/communes.shtml](http://www.bruxelles.irisnet.be/fr/region/region_de_bruelles-capitale/communes.shtml)

Pour plus d'infos sur les procédures Visa voir :

Ministère des affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.be>

Infos espace Schengen : <http://www.eurovisa.info/>

Office des étrangers : <http://dofi.fgov.be/>

### ⇒ Coût de la vie

Estimation du budget annuel d'un étudiant à Bruxelles

Logement (charges comprises)	3.600 €
Nourriture	2.400 €
Vêtements	750 €
Livres, Matériel didactique	500 €
Divers (téléphone, transport, loisirs..)	1.000 €
Soins de santé (assurance, frais méd.)	350 €

**Soit un total d'environ 8.600 €**

## SERVICES DISPONIBLES SUR LES CAMPUS

### ⇒ Bibliothèques

Les différentes bibliothèques de l'université vous seront accessibles (bibliothèque des Sciences Humaines, de Droit, des Sciences et Techniques, de Pharmacie, de la Faculté de Médecine, ...)/

- Horaires, localisations et coordonnées : <http://www.bib.ulb.ac.be/>

### ⇒ Services médicaux

Mis à part pour la Faculté de Médecine, située à proximité immédiate de l'hôpital Erasme, les soins d'urgence, les consultations de médecine générale, de médecine spécialisée et de médecine du sport sont organisés par le Service Médical de l'ULB, Campus du Solbosch, bâtiment M.

Tél. : 32 2 650.29.29. ou 32 2 650.35.35. Ouverture du lundi au vendredi, de 8h à 18h30 et le samedi, de 8h à 13h. La médecine préventive et INFO-SIDA proposent leurs consultations à la même adresse.

Il existe aussi un service d'aide personnelle aux étudiants, "PsyCampus", animé par psychologues et psychiatres. Permanence du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30, sauf le mardi matin. Campus du Solbosch, av. Buyl, 127. Tél. : 32 2 650.20.26.

Bruxelles compte en outre un réseau très dense de consultations médicales, privées ou hospitalières.

### ⇒ Sports

Les installations sportives du Solbosch et du Centre sportif de la Forêt de Soignes sont à la disposition de la communauté universitaire.

Le Centre sportif de la Forêt de Soignes (accès par le bus 72) comporte trois halls omnisports, une salle de gymnastique, quatre terrains de squash, une salle de danse, une salle de musculation et de quoi s'entraîner au sprint, au saut, et aux courses de haie (à l'intérieur). A l'extérieur, on peut utiliser la piste de santé, le terrain de football, le terrain synthétique de hockey et les courts de tennis.

Le Solbosch possède également un hall omnisports, des salles de judo, de gymnastique, power-training, tennis de table, escrime et tir. A l'extérieur, se trouvent les terrains d'athlétisme, de mini-foot et de tennis.

La plupart des disciplines sportives sont donc à votre disposition. La cotisation est de +/- 40 €. Un examen médical ou une attestation de bonne santé délivrée par votre médecin vous seront demandés à l'inscription.

Pour tout renseignement sur l'organisation de ces sports, consultez le dépliant publié par le Secrétariat des Sports, ou téléphonez au 32 2 650.21.78. ou au 32 2 650 40 60.

### ⇒ Commission Culturelle

La Commission Culturelle organise des séances de ciné-club, des concerts, des expositions.  
Campus du Solbosch, bâtiment F1.  
Tél. : 32 2 650.21.57.

### ⇒ Association Express

Des étudiants de l'ULB ont fondé une association appelée Express, qui se charge de l'organisation d'activités (visites, rencontres, sorties, ...) pour les étudiants d'Echanges accueillis dans notre université.  
Campus du Solbosch, bâtiment H, local H.4.244.  
Courrier : [express@ulb.ac.be](mailto:express@ulb.ac.be). Tél : 32 2 650.45.33  
<http://www.erasmusbrussels.net>

### ⇒ Restaurants

Le restaurant du Campus du Solbosch se trouve dans le bâtiment F1. Ouvert de 11h30 à 14h15.  
Le Campus du Solbosch et ses environs immédiats abondent en petits restaurants servant des plats du jour bon marché.

Le restaurant de la Plaine est ouvert lui aussi de 11h30 à 14h15.

### ⇒ Cours imprimés

La plupart des enseignants ont rédigé des recueils de leurs notes de cours, appelés "syllabus", qui peuvent être obtenus aux Presses Universitaires  
Campus du Solbosch, bâtiment V  
Tél. : 32 2 649.97.80

### ⇒ Photocopies

Sur le Campus du Solbosch, 6 photocopieuses sont à votre disposition en face de la librairie, bâtiment F1. Ouvert de 7h30 à 18h du lundi au vendredi.

### ⇒ Téléphone, messagerie, e-mail

Sur les différents campus sont installées des cabines téléphoniques à carte et à pièces. Les cartes sont en vente dans la plupart des librairies. Vous pouvez téléphoner à l'étranger au départ de ces cabines.

### Réseau téléphonique interne de l'ULB

Tous les numéros de téléphone de l'université commencent par 650 pour les Campus du Solbosch et de la Plaine et par 555 pour le Campus Erasme. Les téléphones installés dans les locaux et les couloirs de l'université sont accessibles à tous et gratuitement pour les appels internes au campus. Il suffit de composer les 4 derniers chiffres du numéro d'appel.  
Par exemple, pour joindre la Cellule Programmes d'Echanges (32 2 650.25.16) si l'on appelle du

Solbosch ou de la Plaine, il suffit de composer le 2516.

Centrale téléphonique ULB : 32 2 650.21.11

### Internet

Un réseau wifi est disponible pour tous les étudiants qui disposent d'un ordinateur portable. 75 antennes Wi-Fi équipent l'ensemble des campus du Solbosch et de la Plaine.

### Email

**Tous les étudiants inscrits à l'ULB, y compris les étudiants Erasmus, ont accès à une adresse e-mail.** Dès que vous connaîtrez votre matricule d'étudiant, il suffit de vous rendre à la bibliothèque et d'utiliser un des ordinateurs qui s'y trouvent pour accéder au site internet de l'université.  
Allez à l'adresse : <http://www.ulb.ac.be/services/etudiants/index.html>  
cliquez sur "courrier électronique" et suivez les instructions.

### ⇒ Banques

Une agence de banque, ainsi qu'un distributeur de billets, se trouvent au Campus du Solbosch (Bâtiment F1 – rez-de-chaussée) et au Campus Erasme (rez-de-chaussée de l'hôpital).  
Tél. +32-2-627.55.60 - Fax: +32-2-627.55.68  
Email : [Ulb.campus.solbosch@ing.be](mailto:Ulb.campus.solbosch@ing.be)

Pour ouvrir un compte bancaire, vous devrez présenter votre carte d'identité ou passeport ainsi qu'éventuellement votre carte d'étudiant ou une preuve de domiciliation en Belgique.

### ⇒ Service Voyages

Une agence de voyage est située sur le Campus du Solbosch (bâtiment F1 – rez-de-chaussée) et propose parfois des tarifs préférentiels pour les étudiants. Ouverture : toute l'année, du lundi au vendredi, de 9h à 17h. Tél. : 32 2 650.37.72.

### ⇒ Surveillance générale

Le service de surveillance s'occupe de la gestion des locaux, de l'accès aux bâtiments et de la gestion des parkings.

**En cas d'accident, incendie, explosion, inondation, etc. sur les campus du SOLBOSCH/PLAINE/NIVELLES, vous pouvez joindre le service de sécurité en composant le numéro 7 sur l'un des téléphones installés dans les couloirs et locaux de l'Université.**

### Composez le 22 si vous êtes à ERASME.

● Pour mémoire, numéros de téléphone utiles	
Police-Secours	112
Gendarmerie	112
Ambulance, Pompiers	112
Croix-rouge	105
Centre Anti-poison :	070 245.245

## 7

**SERVICES EN DEHORS DE L'UNIVERSITE****⇒ Cultes et engagements philosophiques****Centre d'Action Laïque**

Campus de la Plaine. Tél. : 32 2 650.56.26.

**Culte catholique**

Plusieurs églises dans chaque commune.

**Culte protestant**

rue du Champ de Mars, 5 - 1050 Bruxelles  
place du Musée, 2 - 1000 Bruxelles  
rue Beeckman, 26a - 1180 Bruxelles

**Culte islamique**

Centre Islamique, Grande Mosquée de Bruxelles  
Parc du Cinquantenaire, 14 - 1040 Bruxelles.

**Culte israélite : Diverses communautés**

Traditionaliste : rue J. Dupont, 12 - 1000 Bruxelles  
Orthodoxe : rue de la Clinique, 67a - 1070 Bruxelles  
Sépharade : rue du Pavillon, 47 - 1030 Bruxelles

**Culte orthodoxe grec**

av. de Stalingrad, 34 - 1000 Bruxelles  
rue de Stassart, 92 - 1050 Bruxelles  
rue du Progrès, 293 - 1030 Bruxelles  
rue des Etangs noirs, 48 - 1080 Bruxelles

**⇒ Transports en commun (métro, tram, bus)**

Un trajet simple coûte +/- 2 €. Les billets sont vendus à bord des véhicules et dans les stations de métro. Des cartes de 5 voyages (6,70 €) et 10 voyages (11 €) sont disponibles. Elles sont vendues dans les stations de métro, chez certains commerçants et à bord des véhicules.

Les abonnements "STIB" permettent de circuler sur tous les transports en commun bruxellois (métro, tram, bus) sans restriction : 28.00 €/mois (336 €/an) pour les moins de 25 ans, 41,50 €/mois (450 €/an) pour les plus de 25 ans. Ces abonnements sont vendus dans les quatre Centres d'information de la STIB (Agence Anspach, rue de l'Evêque ; Gare du Midi ; stations de métro Rogier et Porte de Namur). Ces Centres sont ouverts tous les jours de 8h30 à 17h15 (samedi : de 9h30 à 16h).

Renseignements : 32 2 515.20.00

Informations : <http://www.stib.irisnet.be> ou (pour les trains) <http://www.b-rail.be/>

## 8

**RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE DES DEMARCHES POUR VOTRE ACCUEIL A L'ULB**

Votre NOM, Prénom, E-Mail et votre adresse nous sont transmis par votre université (au plus tard pour le 01/07 ou le 10/10 selon le moment de votre arrivée)  
(NB : il est **impératif** que votre université nous annonce votre venue).



Si vous avez été annoncé → nous vous envoyons le "Guide à l'attention des étudiants accueillis à l'ULB" et le "Dossier" contenant les formulaires à remplir (inscription, Contrat d'Etudes, logement, cours de français)



Vous nous renvoyez les formulaires complétés (inscription et Contrat d'Etudes obligatoires; logement et cours de français facultatifs)

**DATES LIMITES**

**Premier quadrimestre : 01/07**

**Second quadrimestre : 10/10**



Nous traitons votre demande et vous envoyons les informations suivantes :

**1. Logement**

Information sur le type de logement (si vous l'avez demandé)

Suivez nos instructions pour procéder à une réservation.

**2. Aspects académiques**

Nom et coordonnées de votre coordinateur à l'ULB

Dates de la rentrée  
Informations pratiques

**3. Cours de français**

Information sur le cours (si vous l'avez demandé)

**4. Accueil à l'université**

Plusieurs séances sont organisées au début de chaque quadrimestre, dans ces séances vous recevrez des informations sur l'ULB, inscription, remise du programme de cours de votre faculté, signature et envoi des attestations d'arrivée, etc..

**PRESENCE OBLIGATOIRE A L'UNE DES SEANCES**

(vous pouvez y assister avant de vous être présenté à la CPE)

## 9

## LISTE DES PRINCIPAUX COORDINATEURS ACADEMIQUES A L'ULB

- Les coordonnées de **tous** les membres du personnel ULB sont disponibles sur le site suivant : <http://www.ulb.ac.be/outils/annuaire/search.html>
- Certaines facultés se sont organisées dans l'esprit Socrates, c'est-à-dire en centralisant la gestion des dossiers. Les professeurs dont les noms sont **en gras** en sont responsables pour leur discipline.
- Numéros de téléphone qui ne comportent que 4 chiffres :  
 si vous appelez de l'étranger, faites précéder du 32 2 650  
 si vous appelez de Bruxelles, faites précéder du 02 650  
 si vous appelez de l'ULB, il suffit de composer ces 4 chiffres

Discipline	Field of study	Erasmus Code	NOM, Prénom	Tél.	Fax	E-mail
<b>Arts du spectacle</b>	<b>Performing Arts</b>	<b>03.3</b>	HELBO André	4456	2450	<a href="mailto:ahelbo@ulb.ac.be">ahelbo@ulb.ac.be</a>
<b>Agronomie</b>	<b>Agronomy</b>	<b>01.0</b>	SERVAIS Pierre	5995	5993	<a href="mailto:pservais@ulb.ac.be">pservais@ulb.ac.be</a>
<b>Anthropologie</b>	<b>Anthropology</b>	<b>14.7</b>	S'adresser au bureau d'échanges de cette faculté			<a href="mailto:socoip@admin.ulb.ac.be">socoip@admin.ulb.ac.be</a>
<b>Biologie</b>	<b>Biology</b>	<b>13.1</b>	VAN MELDEREN Laurence	9778	9770	<a href="mailto:Laurence.Van.Melderen@ulb.ac.be">Laurence.Van.Melderen@ulb.ac.be</a>
			JOSENS Guy	2259	2231	<a href="mailto:gjosens@ulb.ac.be">gjosens@ulb.ac.be</a>
			MEERTS Pierre	9167	9170	<a href="mailto:pmeerts@ulb.ac.be">pmeerts@ulb.ac.be</a>
<b>Chimie</b>	<b>Chemistry</b>	<b>13.3</b>	VAECK Nathalie	4728	4332	<a href="mailto:nvaeck@ulb.ac.be">nvaeck@ulb.ac.be</a>
<b>Droit</b>	<b>Law</b>	<b>10.0</b>	DISPERSYN Michel	3613	3611	<a href="mailto:erasmus.droit@ulb.ac.be">erasmus.droit@ulb.ac.be</a>
			<b>RORIVE Isabelle</b>	<b>4641</b>	<b>3611</b>	<a href="mailto:erasmus.droit@ulb.ac.be">erasmus.droit@ulb.ac.be</a>

Discipline	Field of study	Erasmus Code	NOM, Prénom	Tél.	Fax	E-mail
<i>Education physique et kinésithérapie</i>	<i>Physical Education and chiropractics</i>	<b>16.1</b>	BENGOETXEA Ana	2477		ana.bengoechea@ulb.ac.be
<i>Environnement</i>	<i>Environment</i>	<b>02.4</b>	BAULER Thomas	4924	4312	tbauler@ulb.ac.be
<i>Etudes cinématographiques</i>	<i>Cinematography</i>	<b>03.4</b>	NASTA Domenica	4239	2450	dnasta@ulb.ac.be
<i>Etude des Religions</i>	<i>Comparative study of religions</i>	<b>08.2</b>	DECHARNEUX Baudouin	4235	2450	bdecharn@ulb.ac.be
<i>Géographie</i>	<i>Geography</i>	<b>07.1</b>	VANDERMOTTEN Christian	5078	5092	cvdmotte@ulb.ac.be
<i>Géologie</i>	<i>Geology</i>	<b>07.3</b>	PREAT Alain	2212	2226	apreat@ulb.ac.be
<i>Gestion/Solvay</i>	<i>Business/Solvay</i>	<b>04.0</b>	S'adresser au bureau d'échanges de cette faculté			socoip@admin.ulb.ac.be
<i>Histoire</i>	<i>History</i>	<b>08.3</b>	<b>DELIGNE Chloé</b>	<b>3801</b>	<b>3919</b>	Chloe.Deligne@ulb.ac.be
			DEVROEY Jean-Pierre	2368	4186	jdevroey@ulb.ac.be
<i>Histoire de l'art et archéologie</i>	<i>History of art and archaeology</i>	<b>03.6</b>	EECKHOUT Peter	2419	4349	peeckhou@ulb.ac.be
			GALLARDO Jeanne	2419	4349	fgallardo@admin.ulb.ac.be
<i>Information-Documentation</i>	<i>Information-Documentation</i>	<b>15.4</b>	VANDEUR Marc	4718	3851	MVANDEUR@admin.ulb.ac.be
<i>Informatique</i>	<i>Computer science</i>	<b>11.3</b>	RASKIN Jean-François	5592		Jean-Francois.Raskin@ulb.ac.be
<i>Journalisme et communication</i>	<i>Journalism and communication</i>	<b>15.0</b>	<b>FRERE Marie-Soleil</b>	<b>4449</b>	<b>3921</b>	Marie-Soleil.Frere@ulb.ac.be
			<b>HEINDERYCKX François</b>	<b>4452</b>	<b>3921</b>	fheinder@ulb.ac.be
			GERGELY Thomas	4457	3921	fgallardo@ulb.ac.be

Discipline	Field of study	Erasmus Code	NOM, Prénom	Tél.	Fax	E-mail
<b>Langues et littératures germaniques</b>	<b>Germanic languages</b>	<b>09.1</b>	TABAH Mireille	3818	2450	Mireille.Tabah@ulb.ac.be
			TUDOR Ian	2506	2450	itudor@ulb.ac.be
			BIJLEVELD Henny	3821	2450	hbijleve@ulb.ac.be
<b>Langues et littératures romanes</b>	<b>Romance languages</b>	<b>09.0</b>	<b>ENGLEBERT Annick<sup>1</sup></b>	<b>4884</b>	<b>2450</b>	anengleb@ulb.ac.be
<b>Langues et littératures orientales</b>	<b>Oriental Languages</b>	<b>09.6</b>	<b>LUFFIN Xavier</b>	<b>4883</b>	<b>2007</b>	xluffin@ulb.ac.be
<b>Langues slaves</b>	<b>Slavic Languages</b>	<b>09.6</b>	WALCZAK Dorota	3856	4566	Dorota.Walczak@ulb.ac.be
			PAVLOSKAIA Véra	3857		Vera.Pavloskaia@ulb.ac.be
<b>Mathématiques</b>	<b>Mathematics</b>	<b>11.1</b>	MUHLHERR Bernhard	5873		bernhard.muhlherr@ulb.ac.be
<b>Médecine</b>	<b>Medicine</b>	<b>12.0</b>	<b>CASIMIR Georges</b>	<b>555 6797</b>	<b>555 6356</b>	erasmus.medecine@ulb.ac.be
<b>Musicologie</b>	<b>Musicology</b>	<b>03.2</b>	VANHULST Henri	2485	4349	jrvanfra@ulb.ac.be
<b>Pharmacie</b>	<b>Pharmacy</b>	<b>12.5</b>	FONTAINE Jeanine	5310	5309	jfontain@ulb.ac.be
<b>Philosophie</b>	<b>Philosophy</b>	<b>08.1</b>	MAZZU Antonio	2629	3647	Antonino.Mazzu@ulb.ac.be
<b>Physique</b>	<b>Physics</b>	<b>13.2</b>	BERTRAND Daniel	629 3213	629 3816	daniel.bertrand@ulb.ac.be
<b>Sciences appliquées / Ecole polytechnique</b>	<b>Engineering/ Applied Sciences</b>	<b>06.0</b>	<b>KOCKAERT Pascal</b>	<b>4855</b>	<b>4496</b>	international.polytech@admin.ulb.ac.be

<sup>1</sup> Pour le Pr. ENGLEBERT, il faut d'abord travailler le dossier avec son assistante. Veuillez dès lors contacter ses assistantes, weronika.kasprzak@ulb.ac.be ou Carole.Glorieux@ulb.ac.be

Discipline	Field of study	Erasmus Code	NOM, Prénom	Tél.	Fax	E-mail
<b>Sciences économiques</b>	<b>Economical science</b>	<b>14.3</b>	S'adresser au bureau d'échanges de cette faculté			socoip@admin.ulb.ac.be
<b>Sciences politiques</b>	<b>Political science</b>	<b>14.1</b>	S'adresser au bureau d'échanges de cette faculté			socoip@admin.ulb.ac.be
<b>Sciences psychologiques</b>	<b>Psychological sciences</b>	<b>14.4</b>	ALEGRIA Jesus	2641	2209	alegria@ulb.ac.be
			CONTENT Alain	4227	2209	accontent@ulb.ac.be
			DETRAUX Jean-Jacques	3281	3559	j.j.detraux@skynet.be
			RAZAVI Darius	4880		drazavi@ulb.ac.be
			LEFEBVRE Alex	3280	3339	alefebv@ulb.ac.be
			REY Bernard	5687	5690	brey@ulb.ac.be
			<b>VERCRUYSSSE, Nathalie</b>	<b>3555</b>	<b>3339</b>	nvercr@ulb.ac.be
<b>Sciences sociales</b>	<b>Social science</b>	<b>14.2</b>	S'adresser au bureau d'échanges de cette faculté			socoip@admin.ulb.ac.be
<b>Statistiques</b>	<b>Statistcis</b>	<b>11.2</b>	MUHLHERR Bernhard	5873		bernhard.muhlherr@ulb.ac.be
<b>Tourisme</b>	<b>Tourism</b>	<b>04.4</b>	DE MYTTENAERE Bernard	4352	4324	bdemytte@ulb.ac.be